Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_03-DE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON D'ANICHE

COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

N°D20261015_03

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal JUMEUX, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 9 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
JUMEAUX Pascal, LAURENT Gérard, FEHLICH Martine, SZPERKA Stanislas, DELSERT Marie-Ange, GUINCHI Jean-Christophe, SIRIU Philippe, KAHAL Yazid, GENEL Cathy, HUGOO Daniel, WAILLY Henriette, WOJCICIECHOWSKI Fabienne, BUQUET Julien, LEBECQ Nicolas, JAMBART Gyliane, JAKEL Christian, COQUERELLE Emilie, DE CESARE Salvatore, KFOURY Rita, BROUWERS Annick, BODIN Olivier, MORELLE Hervé, POLLART Kathy, BOUTRY Stéphane, LELEUX Karine

Objet :
Affectation du résultat 2025 du budget principal

ETAIENT EXCUSES :
RICCELLI Malika, TEMPESTA Fanny

Pouvoirs:
Madame RICCELLI à Madame FEHLICH
Madame TEMPESTA à Madame WOJCICIECHOWSKI

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25

Monsieur SZPERKA Stanislas est désigné secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

VU les articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 approuvé par délibération du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2025 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les résultats du Compte Financier Unique 2025 se décomposent comme suit :

- Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 832 741,43 €
- Résultat cumulé de la section d'investissement : - 126 820,92 €
- Besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser : 156 638,76 €

CONSIDÉRANT que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 4 voix CONTRE (le groupe Montigny Rassemblement),

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_03-DE

Affectation	Montant
Compte 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit)	126 820,92 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	156 638,76 €
Compte 1068 - Dotation complémentaire	312 385,27 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	363 717,40 €

PRÉCISE que cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2026.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A Montigny en Ostrevent, le 15 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Stanislas SZPERKA

Le Maire,

Pascal JUMEAUX